

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 OCTOBRE 2020**

---

L'an deux mil vingt, le treize octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Marbrerie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis – BARTHELAIX Annick – BOUVET Thierry – JOUIN Louis – VIDECOQ Agnès – GUIVARCH Fabienne – RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

**Excusé** : LHÉRAULT Michel (pouvoir donné à LEMARIÉ Jean-Louis), MOLINE Cécile (pouvoir donné à GANÉ Séverine), DAVIERE Vincent (pouvoir donné à BOUVET Thierry)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : RABINEAU Marie-Dominique

**Compte-rendu de la réunion du** : Pas d'observations.

**N°13102020-01**

**PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT (DELIBERATION SUR LE DOSSIER A PRESENTER)** : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 15 septembre sur les projets susceptibles d'être présentés au Conseil Départemental afin d'obtenir des subventions dans le cadre du « Plan de Relance du Département ». Il avait été évoqué de proposer les projets suivants :

- Projet d'achat et d'installation de jeux de plein air
- Remplacement des menuiseries de la mairie
- Réhabilitation de l'ancienne cantine scolaire en lieu d'accueil lié avec les structures médicales

Suite à notre demande auprès des services du Département, il nous a été confirmé que les projets mentionnés ci-dessus sont éligibles au Plan de Relance.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer précisément sur les dossiers à présenter avec les montants et la subvention espérée. Pour rappel, il a été attribué à notre commune une somme de 12 000 euros.

Monsieur Le Maire ajoute que le dossier de réhabilitation de l'ancienne cantine n'est pas suffisamment avancé pour présenter un dossier dès maintenant et que le dossier du remplacement des menuiseries de la mairie est toujours en attente des devis ré-actualisés. Seul le dossier de projet d'installation de jeux de plein-air est abouti pour l'instant et la proposition retenue par la « Commission Urbanisme » est celle de la Société EDEN COM avec un devis qui s'élève à 6 475,15 euros HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter le devis de la société EDEN COM pour l'installation de jeux plein-air pour un montant de 6 475,15 euros HT**
- **De solliciter une aide départementale dans le cadre d'intervention de la politique de relance territoriale 2020-2022 du département :**

**Améliorer l'attractivité du territoire**

**Achat et installation de jeux de plein air**

**Montant du projet : 6 475,15 euros Subvention attendue 80% : 5 180,12 euros**

Monsieur Le Maire précise que le dossier du remplacement des menuiseries mérite une étude plus approfondie dans le cadre d'aide aux économies d'énergie et que la subvention espérée dans le cadre du Plan de Relance pourra être cumulée avec d'autres subventions.

**REPAS DES ANCIENS ET COLIS DE NOEL AUX ANCIENS** : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, il n'est pas envisageable d'organiser le repas des anciens dans les conditions habituelles. Une commission municipale a été chargée de travailler sur ce sujet et de faire des propositions.

Monsieur et Madame DEWSNAP, propriétaires de « La Basse-Cour », ont été contacté afin de voir avec eux s'il était envisageable d'organiser des repas avec un maximum de 10 personnes, et ce, sur plusieurs dates. Ils ont répondu très favorablement et nous ont proposé deux menus au prix de 25 euros.

Les personnes âgées bénéficiaires du repas ont également été contactées afin de connaître leurs intentions, de participer ou pas à ce repas, et nous avons reçu 25 réponses positives. La commission va maintenant travailler sur la répartition des 4 dates et un courrier sera envoyé prochainement aux personnes invitées

afin de leur confirmer la date et le lieu. Bien entendu, cela reste lié aux dispositions sécuritaires en vigueur et pouvant être modifiées.

Concernant le colis, la décision n'est pas prise pour l'instant.

En ce qui concerne la cérémonie du 11 novembre, Monsieur Le Maire propose de l'organiser comme les années précédentes, sous réserve de nouvelles décisions gouvernementales sur l'organisation de ces cérémonies.

### **PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – RAPPORT DE LA COMMISSION**

**URBANISME** : La commission « Urbanisme » s'est réunie le mardi 09 octobre afin d'examiner différents points et notamment les travaux à prévoir en 2021 par la Communauté de Communes de Sablé, dans le cadre de la compétence « Voirie », à savoir :

Dans le bourg :

- Refaire les trottoirs Rue Saint Hilaire, côté maisons
- Réfection du chemin de Trompe-Souris, jusqu'à la propriété de M. Mme RAFFY
- Plots en bois à remplacer sur le chemin le long de la D22 à la sortie du Clos du verger

En campagne :

- Plusieurs trous dans une dizaine de chemins

### **N°13102020-02**

**RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS** : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et demande au conseil municipal de prendre acte de cette communication.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas d'évolution des tarifs à prévoir, malgré une baisse du prix du recyclage et de la TGAP.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.**

### **N°13102020-03**

**DEVIS PLUS-VALUE PAVES TRAVAUX PLACE DU GUESCLIN** : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que ce chantier a été lancé par la précédente municipalité et que le marché a été signé en février. Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, lors d'une réunion de travail avec l'entreprise DURAND, il a été demandé à l'entreprise une variante sur la nature des pavés à poser, afin que ceux-ci soient plus en harmonie avec le centre-ancien du village. L'entreprise nous a présenté une autre nature de pavés avec une teinte différente, plus en adéquation avec le site.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis estimatif correspondant à l'avenant de la plus-value et qui s'élève à 6 290,00 euros HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant d'un montant de 6 290,00 euros HT, correspondant à la plus-value pour les pavés de la Place du Guesclin.**

Monsieur Le Maire informe le conseil que les travaux devraient commencer le 19 octobre. Le retard est notamment dû à des absences liées au COVID au sein de l'entreprise DURAND.

Autres points abordés :

- Les riverains des rues concernées par les travaux ont été informés du lieu où doivent être déposés les bacs OM ainsi que les sacs jaunes pendant toute la durée des travaux.
- Les échantillons pour le revêtement définitif seront présentés au fur et à mesure de l'avancée des travaux
- Il convient de revoir comment solutionner le problème des trous laissés Rue du 14 Nivôse et Rue St Hilaire lors des travaux effectués par CANA-OUEST
- Voir pour mettre la Rue des Tisserands en sens unique pendant la durée des travaux
- Problème de stationnement gênant Rue du Temple : il convient de rencontrer les propriétaires des véhicules stationnés car le passage doit être laissé bien dégagé Rue du temple (passage pompiers, ambulance, etc... pendant toute la durée des travaux).
- Surcoût évacuation des déchets d'enrobés : Suite au carottage effectués Place du Guesclin, il s'avère que les déchets d'enrobés contiennent des substances polluantes et ne peuvent donc pas être recyclés mais être déposés en décharge spécifique, d'où un surcoût. Un nouveau carottage a

été effectués afin de voir exactement si toute la surface est concernée. Les résultats seront communiqués lors du prochain conseil municipal.

#### **N°13102020-04**

**AVIS SUR DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE SCL LORAR** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, par arrêté n° DCPAT 2020-0220 du 18 septembre 2020, le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public concernant la demande présentée par la Société Civile Laitière LORAR dont le siège social se situe au lieu-dit « La Touche-Albert » à Avesse, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement au titre de la rubrique n°2101-2b de la nomenclature des installations classées, pour l'extension d'un élevage de vaches laitières se situant au lieu-dit « La Touche Albert » à Avesse avec mise à jour du plan d'épandage. Le projet concerne le regroupement de deux troupeaux laitiers (l'un de 190 VL et l'autre de 145 VL) sur le site de « La Touche Albert » à Avesse. Le dossier de consultation est mis à la consultation du public du mardi 13 octobre 2020 au mardi 10 novembre 2020 inclus à la mairie d'Avesse. Le territoire de notre commune étant concerné par le plan d'épandage, le conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet, avec les réserves suivantes :**

- **Considérant qu'une majorité de peupliers, qui se trouvaient sur les parcelles concernées, ont été coupés cette année, il est émis le souhait que des plantations soient refaites en bord de rivière (par le propriétaire ou le locataire), et avec des espèces excluant les peupliers (eutrophisation de la rivière), pour préférer des saules, des aulnes ou autres arbres conseillés en milieu humide. De même, la plantation d'arbres ou de haies en limite de propriété et en particulier en bord de route est recommandé.**
- **Il est particulièrement demandé d'être vigilant à bien exclure les zones classées humides du Plan d'épandage.**

#### **N°13102020-05**

**MISE A JOUR DICRIM -ELABORATION DU PCS (Plan Communal de Sauvegarde) – COMMISSION A CREER** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été réalisé en 2011 et qu'il convient de le mettre à jour car certains risques naturels ne sont pas mentionnés sur ce document. Il convient également d'élaborer le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Monsieur Le Maire propose de réfléchir à la constitution d'un groupe de travail pour ce dossier. Il convient notamment d'aborder le problème du radon, afin d'informer la population sur ce gaz radioactif, potentiellement présent sur le territoire communal.

**COMPTE-RENDUS COMMISSIONS DIVERSES** : Le conseil municipal est informé de la tenue de diverses réunions de commissions : fleurissement, agriculture et environnement, urbanisme et donne un résumé succinct de ces réunions.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- **Devis élagage** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du devis de l'entreprise MARTIN pour l'élagage des haies entre les entrées de bourg et les panneaux, et l'élagage du « Jardin anglais », qui s'élève à 1 000 euros TTC : le conseil municipal donne son accord. Il est également évoqué l'élagage des tilleuls près de l'église, car ils occasionnent des problèmes d'humidité à l'intérieur de l'église ; ce sujet va être étudié très prochainement.
- **Dossier « église »** : Les devis pour l'instrumentation et le suivi des fissures à l'église ont été demandés aux entreprises spécialisées et nous espérons pouvoir délibérer sur l'entreprise à retenir lors du prochain conseil. Monsieur Le Maire appelle également les conseillers municipaux volontaires pour travailler sur l'appel aux dons dans le cadre du mécénat, notamment en sollicitant différents donateurs.
- **PLUiH** : Il est rappelé que l'enquête publique concernant le projet du PLUiH commence le 19 octobre et se termine le 20 novembre. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouvertures et le commissaire-enquêteur tiendra une permanence à la mairie le vendredi 06 novembre entre 14 heures et 16 heures 30. Les conseillers municipaux sont invités à venir tenir une permanence en

mairie pendant cette enquête publique, pour d'une part prendre connaissance de ce dossier et d'autre part, afin de surveiller la mise à disposition des documents aux visiteurs.

- **Accueil des nouveaux habitants** : Le conseil municipal émet le souhait de relancer la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants au printemps 2021.

La séance est close à 22 heures 10.

Prochaine réunion de conseil municipal : 17 novembre.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.